

# LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG) EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

## Annexe 1

### LES ÉVOLUTIONS CONCERNANT LES PRIORITÉS LÉGALES DE MUTATION

Classement	Nature de la demande de mutation	Observations concernant les LDG
1	Priorité agent en situation de handicap (taux d'invalidité d'au moins 80 %) + détenteur de la carte d'invalidité ou de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) avec la mention « invalidité » + priorité agent parent d'un enfant handicapé remplissant ces mêmes conditions	<b>Priorité légale absolue</b> Affectation au besoin en surnombre sur une seule direction/département (justificatifs à fournir)
2	Les agents bénéficiaires d'une priorité supra-départementale pour suivre leur emploi et leurs missions transférés hors de leur département d'affectation dans le cadre d'une réorganisation de service	<b>Priorité légale</b> Agents classés avant les agents bénéficiant d'une priorité légale
3	Agent en situation de handicap mais taux d'invalidité inférieur à 80%. Situation notamment des agents ayant la RQTH (reconnaissance de la qualification de travailleur handicapé)	<b>Priorité légale</b> Sur une seule direction/département mais sans garantie d'affectation (justificatifs à fournir)
	Priorité pour un DOM : agent justifiant de ses centres d'intérêts matériels et moraux (CIMM) dans une des collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution ou en Nouvelle-Calédonie	<b>Priorité légale</b> (justificatifs à fournir)
	Priorité pour rapprochement de conjoint (séparation pour raisons professionnelles)	<b>Priorité légale</b> (justificatifs à fournir)

3	Priorité pour rapprochement de partenaire de PACS (séparation pour raisons professionnelles)	<b>Priorité légale</b> (justificatifs à fournir)
	Agent exerçant ses fonctions dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité (priorité dite ZUS)	<b>Priorité légale</b> Selon durée d'occupation du poste et les modalités fixées par décret (justificatifs à fournir)
	Agent, y compris relevant d'une autre administration, dont l'emploi est supprimé et qui ne peut être réaffecté sur un emploi correspondant à son grade dans son service	<b>Priorité légale</b> (justificatifs à fournir)